

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
<b>ECO4021</b>	<b>40</b>	<b>Automne 2024</b>		
<i>Titre</i>	<b>Analyse des projets d'investissement</b>			
<i>Horaire</i>	Jeudi 18h00 à 21h00			
<i>Enseignant</i>	Louise Lavoie			
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:lavoie.l@uqam.ca">lavoie.l@uqam.ca</a>		<i>Local</i>	DS-R345
<i>Heures de disponibilité</i>	Sur rendez-vous			

### REMARQUES GÉNÉRALES

- Toute communication concernant le cours apparaîtra dans l'espace "Annonce" sur Moodle, et vous en recevrez une copie à votre adresse nom@courrier.uqam.ca (modification d'horaire, annonces concernant examens et travaux, etc). Sauf problème technique, je considère que vous recevez ces messages.
- Vous êtes fortement encouragés à écrire vos questions sur la matière dans l'espace "Forum" sur Moodle afin que questions et réponses bénéficient au groupe. Si vous m'écrivez directement, il est plus que possible que j'y redirige votre question.
- Si vous m'écrivez pour une consultation ou autres aspects personnels, merci d'identifier le cours dans vos communications.

### DESCRIPTION ET SOMMAIRE DU CONTENU

Ce cours a pour but d'initier l'étudiant aux principaux outils utilisés dans l'évaluation de projets et l'analyse avantages-coûts. Les méthodes présentées permettront de couvrir les projets d'investissements privés et publics. Il y aura présentation et discussion de quelques études de cas. L'étudiant ayant suivi ce cours sera donc en mesure de comprendre les éléments principaux de prise de décisions en matière d'investissements privés et publics.

Ce cours abordera les thèmes suivants :

- Fondements microéconomiques de l'analyse d'investissements privés;
- Critères de choix d'investissements privés : période de recouvrement, taux de rendement comptable, valeur présente nette et taux de rendement interne;
- Financement et prise en compte du risque dans l'évaluation de projets d'investissement privés;
- Fondements microéconomiques de l'analyse avantages-coûts pour l'évaluation de projets publics d'investissement;
- Méthodes d'évaluation des avantages et des coûts sur les marchés primaires et secondaires;
- Choix du taux d'actualisation social;
- Méthodes d'estimation des bénéfices nets sociaux;
- Analyse multicritère.

## **PRÉALABLE: ECO1013 (MICROÉCONOMIE I) OU ECO1300**

Un préalable signifie que les étudiants ont acquis les principales notions et habiletés du cours, entre autres l'analyse graphique des principaux concepts microéconomiques (entre autres, nous calculerons beaucoup de surplus!). Si vos acquis sont plutôt faibles, vous êtes responsables de les solidifier.

### **PLAN DU COURS**

Le cours sera présenté selon les thèmes suivants. Le plan pourrait subir quelques réaménagements selon le temps nécessaire pour couvrir chaque thème et les imprévus.

1. Introduction et mathématique de l'évaluation
  - Introduction sur les projets d'investissement
  - Flux monétaire et actualisation
  - Règles de décisions

### **Partie I: Analyse de Projets d'Investissement Publics (Analyse avantages-coûts)**

2. Principes fondamentaux et fondements microéconomiques de l'analyse avantages-coûts
  - Principes : efficience, enjeux et limites
  - Fondements : calcul des surplus, enjeux distributifs et fiscalité
3. Évaluation des avantages et des coûts sur les marchés primaires
  - Évaluation sur le marché des intrants
  - Évaluation sur le marché des extrants
4. Évaluation des avantages et des coûts sur les marchés secondaires
  - Évaluation sur des marchés efficients
  - Évaluation sur des marchés imparfaits
5. Taux d'actualisation sociale
  - Coût d'opportunité social du capital
  - Préférence sociale pour le présent
  - Taux décroissant et projets intergénérationnels
6. Méthodes d'estimation des bénéfices sociaux (impacts non marchands)
  - Évaluation et estimations des impacts
  - Méthodes des préférences révélées et des préférences déclarées

### **Partie II: Analyse de Projets d'Investissement Privés (Analyse de rentabilité)**

7. Fondements microéconomiques de l'analyse de rentabilité
  - Modèle graphique à deux périodes
8. Critères d'évaluation et considérations particulières
  - Règles de décisions
  - Liens avec les fondements théoriques
  - Autres considérations : cycle de remplacement, flux du financement, etc
9. Mode et coût de financement d'un projet privé
  - Sources et structure du capital
  - Coût moyen pondéré du capital
10. Considération du risque

## RÉFÉRENCES

Vous trouverez sur Moodle les diapositives présentées en classe, les exercices pour chaque thème, et autres références pertinentes. Vous devriez donc consulter le site régulièrement.

Aucun livre n'est obligatoire. Mes notes de cours sont principalement basées sur les références suivantes, la plupart disponibles à la bibliothèque UQAM (avec possibilité de les télécharger en PDF pour certaines). Un astérisque indique les principales références.

\*Boardman Anthony, Greenberg David, Vining Aidan et Weimer David, Cost Benefits Analysis: Concepts and Practice, 5th Edition, Cambridge University Press, 2018

Thomas E. Copeland, J. Fred Weston et Kudleep Shastri, Financial Theory and Corporate Policy, 4th Edition, Pearson Addison Wesley, 2005

Guerriero, Carla, Cost-Benefit Analysis of Environmental Health Interventions, Academic Press, 2020

Johansson, Per-Olov and Kriström, Bengt, Cost-Benefit Analysis for project appraisal, Cambridge University Press, 2016

\* Steve Lumby and Chris Jones, Corporate Finance: Theory and Practice, 9th Edition, Cengage Learning, 2015.

Park, Chan, Analyse économique en Ingénierie: Une approche contemporaine, 2nd Edition, ERPI, 2009

Perman, R., Ma, Y., Mc Gilvray et Common, M., Natural Resource and Environmental Economics, 4th Edition, Addison Wesley, 2011.

Sugden, Robert et Williams, Alan, The Principles of Practical Cost-Benefit Analysis, Oxford University Press, 1978.

## DÉROULEMENT DU COURS ET TRAVAIL ATTENDU DES ÉTUDIANTS

Chaque semaine, je présenterai et expliquerai le contenu des thèmes, je répondrai à vos questions, et je ferai des exercices si les étudiants me le demandent.

RAPPEL : selon les normes de l'enseignement universitaire au Québec, un cours de 3 crédits demande, en moyenne, **trois (3) heures de formation en classe et six (6) heures de travail personnel CHAQUE** semaine, pour un total de **9 heures par semaines**.

Puisque je souhaite la réussite de tous, je vous demande de...

- Assister au cours...il n'est pas conçu pour être suivi en isolement de l'enseignante et de vos collègues.
- Respecter l'horaire des cours, c'est-à-dire arriver à l'heure.
- Relire les notes du cours précédent avant chaque cours, y compris les exemples présentés, les comprendre, et noter vos questions afin de les poser en classe.
  - Vous pouvez m'écrire avant une séance pour me demander de revenir sur un point en particulier.
- Faire les exercices dès que vous avez vu la matière pertinente, afin de valider votre compréhension, et poser vos questions dès qu'une solution n'est pas comprise.
- Ainsi, pour profiter pleinement de chaque séance, il est fortement recommandé de travailler régulièrement afin d'être à jour: comme la plupart des cours, ce n'est pas une matière qu'on peut assimiler en quelques jours avant l'examen!

Afin d'offrir un environnement adéquat pour l'apprentissage, je demande de laisser vos téléphones de côté (vous pouvez même les laisser sur mon bureau pour éviter les tentations...) et de limiter l'usage d'internet au seul besoin du cours (s'il y a lieu...).

## Attitude en classe

Une étude<sup>1</sup> sur les effets directs et indirects de l'utilisation multitâche d'un ordinateur portable en classe dans l'enseignement supérieur a révélé les faits suivants:

- Les étudiants ayant un portable en classe sont 42 % du temps en mode multitâche
- Plusieurs étudiants voient le multitâche comme une source de distraction
- Des études en psychologie ont démontré que si l'attention est partagée entre deux tâches simultanées ou plus, chaque tâche en souffre en qualité et en efficacité, ce qui affecte l'apprentissage.
- Un test éclair révèle les faits suivants:
  - L'étudiant en mode multitâche a une note plus basse de 11 % par rapport aux étudiants sans portable (55 % contre 66 %)
  - L'étudiant distrait par un pair en mode multitâche a une note plus basse de 17% par rapport à un étudiant non distrait (56 % contre 73 %) : Ça s'appelle une externalité négative....
  - Les utilisateurs multitâches et leurs observateurs ne croyaient pas que les actions gêneraient leurs pairs...

### ÉVALUATION (À VALIDER PAR L'ENTENTE D'ÉVALUATION)

	<b>Échéance</b>	<b>Pondération</b>
<b>Examen Intra</b>	24 octobre (séance 8)	45% pour la note la plus élevée et 40% pour l'autre.
<b>Examen Final</b>	12 décembre (séance 15)	
<b>Travail de session</b>	5 décembre (séance 14)	15%

BARÈME DES NOTES adopté par le Département des sciences économiques

- Il n'y a pas de « double seuil »

<b>Note</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Note</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Note</b>	<b>Intervalle</b>
A+	90 – 100	B	74 – 77	C-	58 – 61
A	86 – 89	B-	70 – 73	D+	54 – 57
A-	82 – 85	C+	66 – 69	D	50 – 53
B+	78 – 81	C	62 – 65	E	0 – 49

### À PROPOS DES EXAMENS

- Les examens sont d'une durée de 3 heures.
- L'examen final n'est pas cumulatif : il porte sur la matière vue après l'intra, mais certaines notions de l'intra sont utiles tout au long de la session (ex. : techniques d'actualisation)!
- Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer, en début de session, qu'ils n'ont pas de conflits d'horaire d'examens.
- En cas d'incapacité à assister à un examen, une demande pour un examen différé, en janvier 2025, peut être acceptée : elle doit être faite au plus tard 24 heures après la date prévue de l'examen.
- Aucune note de cours ou manuel n'est permis, et aucun téléphone, tablette, ou tout autre appareil dit "intelligent", ne doit être à portée de regard.
- Une calculatrice avec opérations de base sera utile. Celles à grand écran, et/ou programmables, ou sur votre téléphone, ne sont pas permises.
  - Il est strictement INTERDIT DE SORTIR pendant un examen, même aux toilettes.

---

<sup>1</sup> Source : Faria Sana, Tina Weston et Melody Wiseheart. Hiver 2014. «Effets directs et indirects de l'utilisation multitâche du portable en classe en enseignement supérieur», Pédagogie collégiale. Vol.27, No 2.

## À PROPOS DU TRAVAIL DE SESSION

- Le travail se fait en solo ou en équipe 2: les membres de l'équipe sont conjointement responsables du contenu et des résultats
- L'objectif est de réfléchir aux étapes et implications d'une analyse avantages-coûts (AAC), à partir d'une réelle étude environnementale que je vous fournirai.
- Vous serez dans la position de consultants approchés pour ajouter une partie AAC à l'étude environnementale : on demande de soumettre un devis pour l'élaboration de l'AAC en détaillant les éléments à considérer, les données qui seront nécessaires, les méthodes à privilégier, etc.
- L'énoncé et les consignes détaillés seront sur Moodle au plus tard le 3 octobre.

## VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE PLAGIAT À LA FIN DU DOCUMENT

- Toute action qui contrevient à ce règlement amène différentes actions disciplinaires, telle une note de zéro sur un élément d'évaluation ou l'échec du cours.

## POLITIQUES, RÈGLEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

### **Informations sur les Services à la vie étudiante**

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à [services-conseils@uqam.ca](mailto:services-conseils@uqam.ca).

Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à [aidefinanciere@uqam.ca](mailto:aidefinanciere@uqam.ca).

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca) pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : <https://sve.uqam.ca/>.



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »  
(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste **non limitative** des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du [Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique](#).

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil [Infosphère](#) et les [formations offertes par le Service des bibliothèques](#).

**Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « harcèlement » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

**Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

**Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca); [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

## **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

### **Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131